

## ACDI

de ces pays doit être appuyé par le Canada. Je veux que le Canada apporte le leadership nécessaire aux Nations Unies.

Nous pouvons le faire en cessant immédiatement de compter à ce point sur l'aide bilatérale et multilatérale dans le budget de l'ACDI. L'aide bilatérale représente actuellement 60 p. 100 du budget et 80 p. 100 de ce montant doivent être dépensés au Canada. Cette forme d'aide à l'étranger est fautive, car une bonne partie des subventions doivent être dépensées au Canada.

Je veux que, comme nous commençons à nous retirer, l'ACDI s'intéresse davantage à des organismes canadiens non gouvernementaux et surtout au Conseil canadien pour la coopération internationale qui englobe 100 organismes privés. Ceux-ci contribuent à l'éducation des Canadiens. Leurs programmes éducatifs en matière de développement contribuent à modifier l'opinion publique canadienne, mais ils n'ont pas beaucoup changé eux-mêmes. L'ACDI est tellement mal administrée qu'elle ne paie même pas ses factures au Conseil canadien pour la coopération internationale, alors que l'existence de cet organisme non gouvernemental dépend d'elle. Cela représente une maigre somme d'argent par rapport au montant énorme dont dispose l'ACDI. Voilà un exemple de la mauvaise administration dont je parlais tantôt.

Enfin, je voudrais appuyer la proposition présentée plus tôt, selon laquelle on rendrait l'ACDI comptable ou le Parlement, en créant le poste de ministre associé aux Affaires extérieures. Il est pour moi très clair que le ministre est si occupé par son propre ministère que nous devrions suivre l'exemple d'autres pays développés, qui ont constitué un ministère pour les programmes d'assistance internationale. L'ACDI serait alors directement comptable au Parlement et le ministre pourrait élaborer une politique générale, qui engloberait toutes nos politiques relatives au commerce, à la finance internationale, aux Nations Unies et à l'aide au développement. L'ACDI aurait alors la place qui lui revient comme organisme chargé de l'assistance internationale. Je pense que cette agence devrait être confiée à un ministre.

● (2050)

Quand la question sera étudiée par le comité, j'aimerais savoir pourquoi nous dépensons 23 millions de dollars pour l'administration seulement. S'il y avait un ministre chargé de l'assistance internationale, de la coordination de tous ces programmes, nous ferions un progrès énorme. Si le débat de ce soir aboutit à ce résultat, il aura été extrêmement valable.

**M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler des observations du dernier orateur, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche), qui s'est montré très mécontent du discours du ministre cet après-midi. Je comprends très bien pourquoi il est mécontent, car le ministre a littéralement démolé toutes les critiques de l'opposition, il les a en quelque sorte jetées au panier et mis certains députés dans l'embarras. Je com-

[M. Roche.]

prends que l'opposition soit contrariée par ce qu'il a dit, car il a dénoncé leurs critiques pour ce qu'elles étaient, des réflexions insuffisamment mûries, tout comme la motion, qui n'aurait tout simplement pas dû être présentée.

**Des voix:** Bravo!

**M. Anderson:** Lorsque j'entends parler de secret cela me rappelle l'histoire de deux gars qui survolent le Canada en prenant des photos d'installations importantes et l'un d'eux se tourne vers l'autre et lui dit: «Qu'allons-nous faire du reste de la pellicule?» Lorsque j'entends parler de secret, je me dis que nous devrions peut-être créer une nouvelle direction du secret au ministère de l'Agriculture et la baptiser le cabinet secret de Gene Whelan. Peut-être nous faudrait-il aussi une direction du secret à l'ACDI. Cela me rappelle les romans de cape et d'épée.

Nous parlons d'une agence accusée d'opérer en grand secret. Lorsqu'on prétend qu'une agence gouvernementale qui fonctionne comme un ministère du gouvernement canadien et fait l'objet du même contrôle public et parlementaire que les ministères opère en grand secret, on est bien loin de la vérité. A mon avis, les députés d'en face auraient bien mieux fait de discuter des activités de l'agence au lieu de parler de ce qu'on leur cache.

L'ACDI a été créée en 1968 par décret du conseil pour administrer les programmes d'aide au développement international. Son président a le statut d'un sous-ministre et relève directement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, à son tour, doit rendre compte des activités de l'ACDI. Autrement dit, il ne s'agit nullement d'une opération clandestine qui se déroule derrière des volets clos.

Cette agence relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) qui siège à la Chambre et est toujours prêt à répondre aux questions concernant son ministère, pendant la période des questions. On peut également lui adresser des questions par écrit. Les fonds de l'ACDI sont votés par le Parlement chaque année après que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale ait étudié les prévisions budgétaires de l'Agence. On peut interroger non seulement le ministre, mais le directeur de l'ACDI qui tous deux doivent répondre aux questions du comité sur les activités de l'agence. Il n'y a là rien de secret, car le comité peut faire comparaître le ministre et le directeur.

Avant d'être présenté au Parlement, le budget des dépenses de l'ACDI est approuvé par le cabinet qui agit sur les conseils du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui, à son tour, est conseillé par le président de l'ACDI; ce dernier, consulte le ministre au sujet de questions de politique importantes touchant l'Agence canadienne de développement international. Siègent au conseil d'administration de l'Agence un sous-ministre des Affaires extérieures, un sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, le secrétaire du Conseil du Trésor ainsi que le gouverneur de la Banque du Canada et le président du Service de recherches pour le développement international.